# Mairie de Lamontélarié

81260 LAMONTELARIE
Tél: 05.63.74.01.92 Fax: 05.63.74.01.54
 mairie.lamontelarie@orange.fr
 https://lamontelarie.fr

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## du 7 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE, à 17h00. Mme. Chantal GUILLOT est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des Conseillers :

Présents	Absents excusées
M. Pierre ESCANDE Mme. Chantal GUILLOT Mme. Julie COUGET Mme. Eliane GERSTENMAÏER	Mme. Monique SOLANS M. Michel CALAS

Mme. Monique SOLANS a donné procuration à Mme. Eliane GERSTENMAÏER pour voter en son nom.

M. Michel CALAS a donné procuration à M. Pierre ESCANDE pour voter en son nom.

## Approbation du compte-rendu Conseil Municipal du 21 février 2023

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### II. Vote des taxes communales

Monsieur le Maire soumet les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition applicable en 2023 pour chacune des deux taxes directes locales et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2023 les taux suivants :

38.53 %
40.84 %

Taxe Habitation	3.9

Vote: 6 votants Contre: 0 Abs: 0 Pour: 6

## III. Vote budgets primitifs Commune, Eau et Assainissement 2021

M. le Maire présente les documents concernant le budget primitif 2023 pour la commune. Après en avoir délibéré, il demande aux membres du Conseil Municipal de voter ce budget primitif et de l'adopter comme il suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes	
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	242 109.00	176 911.00	
+	+	+	
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	(si excédent) 65 198.00	
Total de la section de fonctionnement	242 109.00	242 109.00	

#### INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	20 048.00	57 194.00	
+	+	+	
Restes à réaliser de l'exercice précédent	9 257.00	38 072.00	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 65 961.00	(si solde positif) 0.00	
70 - 1986 PACE 11 8 1 1 24 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	= 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1		
Total de la section d'investissement	95 266.00	95 266.00	
Total du budget	337 375.00	337 375.00	

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

M. le Maire présente les documents concernant le budget primitif 2023 du service annexe Eau et Assainissement.

Après en avoir délibéré, il demande aux membres du Conseil Municipal de voter ce budget primitif et de l'adopter comme il suit :

#### **EXPLOITATION**

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	51 348.00	58 550.00
+	(C) 10 (C) (C) (F) (C) (F)	<b>*</b>
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
002 Résultat d'exploitation reporté	(si déficit) 7 202.00	(si excédent) 0.00
Total de la section d'exploitation	58 550.00	58 550.00

#### INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget		204 202.00		220 201.00
+	+		+	
Restes à réaliser de l'exercice précédent		349 388.00		127 407.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif)	0.00	(si solde positif)	241 982.00
			=	
Total de la section d'investissement		589 590.00		589 590.00

Total du budget	648 140,00	648 140.00
		0 10 1 10.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

Vote: 6 votants

Contre: 0

Abs:0

Pour: 6

## IV. Application fongibilité des crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Il ajoute que dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vote: 6 votants

Contre: 0

Abs: 0

Pour: 6

## V. Tarifs accès service Eau Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réévaluer le prix d'accès au service Eau et au service Assainissement. Il précise que les tarifs fixés par délibération du 2 juin 2004 n'ont pas été revus depuis cette date.

Frais d'accès au service eau potable	500.00 €
Frais d'accès au service assainissement	500.00 €

Vote: 6 votants

Contre: 0

Abs: 0

Pour: 6

## VI. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune question diverse, la séance est levée à 19h30.

Le Maire, Pierre ESCANDE

La secrétaire, Chantal GUILLOT

43